



Dossier surendettement de mon ex et crédit immo solidaire

Par **nathalie35**, le **13/10/2012** à **19:35**

Bonjour,

Je vais tentée d'etre breve . Nous avons acheté en 2009 un appartement en indivision à l aide d'un crédit total solidaire. J ai quitté mon conjoint en 2011 et loue actuellement un logement. A maintes reprises il m a parlé de ses difficultés financières suite à des dettes personnelles et m a donc remis un courrier s engageant à me laisser la jouissance du bien jusqu à la vente de celui ci. Je m engageais de mon coté à régler le crédit immobilier, ce qui semble logique. Malgré ce document et de multiples promesses, il n a pas déloger et a déposer depuis qq temps un dossier de surendettement.

J ai peur de devoir bientôt régler ma location et dans le meme temps honorer ce crédit pour y loger gracieusement monsieur.

Qu en pensez vous et que faire ?

Merci de vos réponses par avance.

Par **cocotte1003**, le **13/10/2012** à **20:19**

Bonjour, effectivement vous etes solidaire du règlement du crédit et l'organisme ne cherchera pas à savoir qui paye de vous deux ou qui habite, il se "tournera" vers celui des 2 qu'il estimera le plus solvable. Si personne ne paye, le bien risque d'etre saisi pour etre vendu aux encheres. soit vous avez lla possibilité de racheter la part de votre ex et de prendre en charge le crédit, soit il vous faut vendre au plus vite. Tant que votre ex occupe seul le logement vous pouvez lui demander une indemnité d'occupation, cordialement